



20^{ème} Slalom du Giennois

Dimanche 02 octobre 2011

REGLEMENT PARTICULIER

L'ASA du Loiret organise le dimanche 02 octobre 2011, avec le concours de l'Ecurie du Giennois, un slalom régional dénommé '20ème Slalom du Giennois'. Cette épreuve compte pour la Coupe de France des Slaloms 2012, le championnat du comité régional du centre des slaloms 2011 et le championnat du comité régional du Limousin 2011. Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le n°29/2011 en date du 20/06/2011, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° R327 en date du 1/07/2011.

ARTICLE 1P. ORGANISATION de la COURSE

Article 1.1p. Officiels :

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Monsieur BOURRIER Jean-Luc	Licence n° : 006764
Commissaires Sportifs :	Monsieur ROUX Gilles	Licence n° : 001482
	Madame GARDIA Sophie	Licence n° : 054158
Directeur de course :	Monsieur FAUVEL Serge	Licence n° : 002517
Directeur de course adjoint :	Monsieur CAILLE Alain	Licence n° : 004822
	Monsieur BERGEOT Claude	Licence n° : 014998
Commissaires Techniques :	Monsieur DESBAIT Patrick	Licence n° : 009740
	Monsieur RHODON Dominique	Licence n° : 123964
	Monsieur ARNOULT Jacques	Licence n° : 169994
Chargé des relations avec les concurrents :	Monsieur DUMAS Jean-Claude	Licence n° : 019186
Chronométrateurs :	Monsieur BESSON Jean-Marc	Licence n° : 023819
	Monsieur DUBOIS Jean-luc	Licence n° : 023818
Médecin responsable :	Docteur VERBEECK Steven	

Article 1.2p. Horaires :

Clôture des engagements le lundi 26 septembre 2011, minuit.

Publication de la liste des engagés le dimanche 02 octobre 2011 à 8h55.

Vérifications administratives et techniques le 1 octobre de 16h00 à 17h30 et le 2 octobre de 7h00 à 8h45 sur les lieux du circuit.

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs à 8h45 dans le bureau administratif situé face au parc concurrents.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 9h00.

Essais chronométrés de 9h00 à 10h30.

Briefing des pilotes à 10h45 en pré-grille.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 10h45.

Course : 1ère manche de 11h00 à 12h30 2ème manche de 14h00 à 15h30 3ème manche de 15h45 à 17h15

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course.

Les concurrents en seront informés par affichage. Affichage des résultats provisoires au parc concurrents à 17H30.

Le parc d'arrivée est considéré comme parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office).

La remise des prix aura lieu à 18h30 environ au Collège Jean Mermoz.

Article 1.3p. Vérifications :

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le samedi 01 octobre de 16h00 à 17h30 et le dimanche 02 octobre de 7h00 à 8h45.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au : Garage D. POUILLAIN 18 rue de Gien 45500 St GONDON. Taux horaire de la main-d'œuvre : 45 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 8h45.

Article 1.5p. Dispositions particulières :

Au début de chaque manche, les voitures en « double-monte » partiront dans l'ordre prévu à l'article 7.3p.

Deux coupes seront tirées au sort pour attribution à deux commissaires.

L'organisateur se réserve le droit de diminuer de 50% les prix aux groupes et classes ayant moins de 3 partants.

En cas de force majeure l'organisation se réserve le droit d'annuler une des trois manches.

Les remorques et plateaux devront **obligatoirement** être stationnés dans le parc prévu par l'organisateur.

Le Titre de Participation sera délivré au tarif de 30 Euros (montant fixé par l'ASA Loiret).

ARTICLE 2P. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une police d'assurance garantissant les risques C & D.

ARTICLE 3P. CONCURENTS et PILOTES

Article 3.1p. Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ECURIE du GIENNOIS

17 rue des pervenches 45200 MONTARGIS

Tel : 06 32 66 92 05

Email : ecuriedugiennois@sfr.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 27 septembre 00 heure.

Les frais de participation sont fixés à **100 €**.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Forfait

Tout concurrent devra notifier son forfait par un écrit, envoyé par lettre fax ou télex 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

Article 3.2p. Licences et permis de conduire :

Sont admis les titulaires d'une licence pilote concurrent/conducteur (internationale, nationale, régionale), ainsi que les titulaires d'un Titre de Participation Régional Slalom.

Le permis de conduire du conducteur est à produire au moment de la vérification des licences.

ARTICLE 4P. VOITURES et EQUIPEMENTS

Article 4.1p. Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à 70 dont 5 peuvent être réservées au groupe Loisir.

Groupes admis : N+FN, A+FA, FC+FS, F2000, C3+CN+CM, D/E+FR+FF+F3, Z, GT de série, Loisir.

Classes admises : N/FN1 :	jusqu'à 1400 cm3	A/FA1 :	jusqu'à 1400 cm3
N/FN2 :	plus de 1400 à 1600 cm3	A/FA2 :	plus de 1400 à 1600 cm3
N/FN3 :	plus de 1600 à 2000 cm3	A/FA3 :	plus de 1600 à 2000 cm3
N/FN4 :	plus de 2000 cm3	A/FA4 :	plus de 2000 cm3
C3/CN1 :	jusqu'à 1600 cm3	Z :	
C3/CN2 :	plus de 1600 à 2000 cm3	CM :	jusqu'à 1003 cm3
FC/FS1 :	jusqu'à 1300 cm3	F2000-1:	jusqu'à 1400 cm3
FC/FS2 :	plus de 1300 à 1600 cm3	F2000-2:	plus de 1400 à 1600 cm3
FC/FS3 :	plus de 1600 à 2000 cm3	F2000-3:	plus de 1600 à 2000 cm3
D/E1 :	jusqu'à 1300 cm3	GT.1 :	jusqu'à 2000 cm3
D/E2 :	plus de 1300 à 1605 cm3	GT.2 :	plus de 2000 cm3
D/E3 :	FF+FR+F3B		
L1 : Essence	jusqu'à 1400 cm3	L2 : Essence	plus de 1400 à 2000 cm3
Diesel sans Turbo	jusqu'à 2000 cm3	Essence Turbo	jusqu'à 1600 cm3
Diesel Turbo	jusqu'à 1600 cm3	Diesel Turbo	plus de 1600 à 2000 cm3
Aucun coefficient ne sera appliqué aux motorisations diesel turbo			
LE :	Voitures Electriques		

Voir tableau des groupes et classes admis en annexe.

Article 4.2p. Carburant – Pneumatiques – Equipements :

Voir règlement standard des Slaloms.

Article 4.2.7p. Echappement :

Conforme à la réglementation générale des slaloms **(100 db maximum)**

Article 4.3p. Numéros de course :

L'attribution des numéros est faite par les organisateurs et devront être apposés des 2 côtés de la voiture.

Article 4.4p. Dispositifs de sécurité :

Voir prescriptions générales et tableau de sécurité.

Article 4.5p. Equipement du pilote :

Voir tableau des équipements de sécurité des slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

La publicité obligatoire sera précisée par un additif.

ARTICLE 6P. SITES et INFRASTRUCTURES

Article 6.1p. Parcours :

Le Slalom du Giennois se déroule à GIEN (Loiret) sur des voies situées autour de la salle polyvalente de CUIRY. Elles seront, à cet effet, aménagées par l'adjonction d'une chicane de ralentissement rue J. MERMOZ et de 2 chicanes rue G. BRASSENS. Le départ et l'arrivée se situent rue G. BRASSENS.
Le parcours mesure 860 mètres.
La course se déroulera en 3 manches.

Article 6.2p. Route de Course :

Voir règlement standard des Slaloms

Article 6.3p. Pré-grille :

Lieu : voir plan du circuit

Les conducteurs devront se ranger en file de départ au minimum 10 minutes avant leur heure de départ prévue.
Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté à l'heure, pourra être exclu de l'épreuve.

Article 6.4p. Signalisation :

Voir prescriptions générales des Slaloms.

Article 6.5p. Parc concurrent :

Lieu : voir plan du circuit

Article 6.6p. Parc Fermé Final :

Lieu : voir plan du circuit

Article 6.7p. Tableaux d'affichage :

Le tableau d'affichage sera placé au niveau du bureau administratif pendant toute la durée de l'épreuve.
Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.
Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

Article 6.8p. Permanence :

Pendant la manifestation une permanence se tiendra dans le bureau administratif situé en face du parc concurrents à partir de 7h00.
Téléphone permanence : 02.38.67.30.50

Centre de secours : Hôpital de Gien
 2, Avenue Jean Villejean

 Standard : 02.38.29.38.29
 Urgences : 02.38.29.38.38

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 7.1p. Essais :

Voir règlement standard des Slaloms.

Article 7.2p. Conférence aux pilotes (Briefing) :

Voir article 1.2p

Article 7.3p. Course :

Les concurrents partiront, par ordre décroissant des numéros, dans leur classe et groupe respectifs, dans l'ordre de passage suivant :
Loisir, F2000, FC/FS, N/FN, A/FA, Z, GT, CM/C3/CN, D/E

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes.
La procédure de départ est classique.
Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point **STOP** pour entrer dans le parc.

Article 7.4p. Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 8P. PENALITES

Quille de parcours renversée ou déplacée = 2 secondes

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure manche des concurrents.
Les classements provisoires seront affichés à 17h30 au parc concurrents et seront établis de la façon suivante :
1 classement général.
1 classement pour chacun des groupes.
1 classement pour chacune des classes.
1 classement général féminin.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Ex aequo :

Le classement sera effectué en tenant compte du meilleur temps réalisé dans l'une des deux autres manches.

ARTICLE 10P. PRIX

Article 10.1p. Trophées :

Aucun trophée ne sera remis au terme de la course.

Article 10.2p. Prix :

La répartition des prix se fera de la façon suivante:

1° Scratch	200 €
2° Scratch	140 €
3° Scratch	110 €
1° Groupe	100 €
1° Classe	60 €
1 ^{ère} Féminine	60 €

Seul le Groupe et le Scratch sont cumulables.

Somme totale des prix distribuables : 2650 €.

Article 10.3p. Coupes :

Il sera attribué 42 coupes de la façon suivante :

1° Scratch	1 coupe
2° Scratch	1 coupe
3° Scratch	1 coupe
1° Groupe	1 coupe
1° Classe	1 coupe
1 ^{ère} Féminine	1 coupe

Article 10.4p. Podium :

L'organisateur se réserve le droit de prévoir une cérémonie Podium à l'issue de la dernière manche.

Le Podium se tiendra au bord du circuit en complément de la remise des prix traditionnelle.

Une gerbe de fleurs sera remise aux trois premiers du classement scratch.

Article 10.5p. Remise des Prix et Coupes :

La remise des Prix et Coupes aura lieu au Collège Jean Mermoz à 18h30 environ.

Article 10.6p. Remise des Chèques et Palmarès :

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès lors de la remise des prix et coupes.

Plan du tracé :

